



amarilys Formation - Conditions générales

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

Champ d'application

Les présentes conditions générales fixent les conditions d'inscriptions et financières permettant la participation aux cours et examens organisés par amarilys. Elles s'appliquent à l'ensemble des clients d'amarilys.

Page | 1

Principe

Les prestations d'amarilys sont délivrées moyennant finances de cours ou d'examens.

Les finances de cours ou d'examens sont clairement indiquées pour chaque prestation.

Chaque formation dispose d'une fiche descriptive, avec conditions particulières si nécessaire.

Des frais de dossier de CHF 150.- sont dus pour toute inscription en formation certifiante ou diplômante (formation complète, avec ou sans VAA ou modulaire).

L'étude de la validation d'acquis et/ou reconnaissance de diplômes engendre des frais, non remboursables, de minimum CHF. 300.-

Pour toute formation certifiante ou diplômante (formation complète, avec ou sans VAA ou modulaire), une assurance annulation obligatoire est incluse dans les frais d'écologie. En cas de paiement de la totalité en une fois avant le début du cursus, le montant de l'assurance donne lieu à une note de crédit valable pour toute prestation offerte par le centre amarilys. Cette note de crédit est personnelle et non transmissible à des tiers.

Acceptation de l'offre

Par son inscription, le client accepte l'offre d'amarilys et se soumet aux présentes conditions générales.

Conditions et modalités d'inscription

amarilys fixe les conditions et modalités d'inscription dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Si le client a pour objectif de s'inscrire à des examens ou des associations professionnelles qui ne relèvent pas des compétences d'amarilys, il lui appartient de vérifier qu'il répond aux conditions d'accès à ces examens ou associations.

Le non-paiement de la formation n'est pas considéré comme une annulation de l'inscription.

Frais d'écologie

Le prix des formations sont calculés selon un tarif forfaitaire. Celui-ci inclus l'accès à la plateforme en ligne.

Le tarif en formation complète MTE/MCO comprend également les évaluations, examens, attestations et diplômes en fin de formation. Pour les formations modulaires les frais d'examen sont annoncés et en sus.

Une carte d'étudiant est disponible sur demande et est comprise dans les frais d'écologie.

ARTICLE 2 - MODALITES D'INSCRIPTION

Formation complète en naturopathie MTE/MCO : L'inscription à la formation est constatée par la signature du contrat ou l'inscription en ligne. Celle-ci doit avoir lieu après admission du dossier de candidature.

Formation avec validation d'acquis (Formation VAA), selon les règlements en vigueur concernant les conditions de validation d'acquis : L'inscription la formation est constatée par la signature du contrat ou l'inscription en ligne. Celle-ci doit avoir lieu après admission du dossier de candidature.

Formation médicale de base (Médecine académique) : L'inscription au module est constatée par la signature du contrat ou l'inscription en ligne. Celle-ci doit avoir lieu après entretien ou admission du dossier de candidature.

Formation modulaire : L'inscription à un module est constatée par la signature du contrat ou l'inscription en ligne. Celle-ci doit avoir lieu après entretien ou admission du dossier de candidature.

Formation continue : aucun pré-requis d'inscription. Votre bulletin d'inscription en ligne fait office de contrat.

INSCRIPTION MINIMALE

Cursus complet et formation VAA : 1 année académique - inscription renouvelée tacitement d'année en année

Résiliation du contrat : 5 mois pour la fin d'un mois pour l'année académique suivante.

Formation médicale de base et formation modulaire: La formation complète - durée en fonction des cas.

Formation continue: 1 jour

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Toutes les prestations sont payables d'avance, nos factures ont un délai de paiement de 30 jours.

Possibilité de paiement mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel. Tout paiement échelonné doit être discuté lors de l'inscription avec la direction. En cas d'irrégularité de paiement, amarilys se réserve le droit d'exclure un étudiant des cours jusqu'à la régularisation financière. L'étudiant ne pourra prétendre à aucun rattrapage des heures manquées durant ce laps de temps. Les attestations, diplômes ou tout autre document ne sont délivrés qu'à la condition que la totalité des factures et coûts de formation soit réglée.

Les frais indirects (livres, matériel, frais de transport, repas, frais d'hébergement, etc.) sont à charge des étudiants.

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ANNULATION

CONDITIONS D'ANNULATION AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION

Toute annulation doit être communiquée exclusivement par écrit à amarilys, elle vous sera confirmée, également par écrit, dans les cinq jours ouvrables.

Jusqu'à 15 jours avant le début de la formation: 10% du montant total reste acquis au centre.

De 14 à 8 jours avant le début de la formation: 30% du montant total reste acquis au centre.

De 7 à 0 jours avant le début du cours: 100% du montant reste acquis au centre.

CONDITIONS D'ANNULATION APRES LE DEBUT DE LA FORMATION

Cursus complet ou Formation VAA et formation médicale de base : toute année académique débutée doit être payée dans sa totalité. Les séances manquées ne donnent lieu à aucun remboursement.

Formation modulaire : Tout module débuté doit être payé dans sa totalité. Les séances manquées ne donnent lieu à aucun remboursement ni rattrapage.

Formation continue : Pas d'annulation possible après le début de la formation (formation courte).

ARTICLE 5 - HORAIRES DES COURS

En fonction des modules choisis, formation en week-end et semaine de 9h à 18h.

Certains stages peuvent se donner en résidentiel et sont obligatoire pour la formation complète.

Sessions de cours en fonction des modules et durée de la formation.

amarilys se réserve le droit d'apporter certaines modifications (heure de fin de cours, stage et week-ends de formation) en fonction de certaines contraintes pratiques.

Pour plus de détails sur la répartition des heures, voir les plannings par formation.

Les horaires sont fixes et planifiés par l'administration du centre. Ils ne peuvent être modifiés par les apprenants ou le formateur durant toute la durée de la formation.

amarilys est seulement fermé durant les jours fériés officiels ainsi qu'entre Noël et nouvel-an. Ces jours-là, aucun cours n'est en principe donné. Les cours ont de ce fait également lieu durant les vacances scolaires. amarilys établira au mieux les horaires pour tenir compte de la suspension des cours durant les week-ends prolongés et certaines vacances scolaires.

ARTICLE 6 - ABSENCES ET CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX EXAMENS

Toute absence doit être signalée dans les meilleurs délais exclusivement par email (office@amarilys.ch).

Pour tous les cursus, excepté les formations continues : les leçons manquées ne donnent droit à aucun remboursement. Elles peuvent être rattrapées selon discussion avec la direction qui analyse au cas par cas la compensation des heures manquées, sans engagement.

Cursus complet ou formation VAA et formation médicale de base : Un taux de présence minimum de 80% est exigé pour l'obtention des attestations, certificats et du diplôme de fin d'étude.

Formation modulaire : Un taux de présence de 100% est exigé pour l'obtention des attestations, certificats et du diplôme de fin d'étude.

Formation continue : Les cours manqués ne donnent droit à aucun remboursement, rattrapage ni attestation.

ARTICLE 7 - COMPOSITION DES GROUPES ET NOMBRE D'ETUDIANTS

La constitution des groupes est du ressort exclusif d'amarilys. Nous nous réservons le droit d'apporter à tout moment les modifications nécessaires à la bonne marche des cours. Une annulation ou une interruption de la formation par l'apprenant en relation avec la composition ou la refonte d'un cours et pour quelque motif que ce soit est exclue et entraîne de fait la perte du solde à disposition de l'étudiant.

Les groupes sont constitués d'un minimum de 8 participants et d'un maximum de 16 apprenants.

ARTICLE 8 - FORMATEUR ET INTERVENANT

amarilys se réserve le droit de remplacer temporairement ou de manière permanente un formateur pour justes motifs. L'apprenant ne peut prétendre à un quelconque dédommagement suite à un changement de formateur ou intervenant.

Les cours annulés par amarilys pour cause de maladie ou autres empêchements du formateur ou intervenant ne sont jamais comptabilisés à l'étudiant et sont à rattraper par la suite.

ARTICLE 9 - VOL DANS LES LOCAUX

Vous êtes priés de ne jamais laisser vos biens sans surveillance. amarilys décline toute responsabilité pour des objets perdus ou volés dans les locaux où se déroulent une formation amarilys.

ARTICLE 10 - RECLAMATIONS ET PROBLEMES

Le secrétariat se tient à la disposition des apprenants pour tout problème ou réclamation à l'adresse email office@amarilys.ch.



ARTICLE 11 - DROIT APPLICABLE ET FOR

Les éventuelles relations juridiques entre le client et amarilys sont soumises au droit suisse. Le lieu d'exécution, le for exclusif de tous genres de procédure et le for de poursuite est à Fribourg.

Page | 4

Ces conditions générales font partie intégrante du contrat

Lu et approuvé,

Lieu, date et signature